

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2023/15 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE « TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE » POUR L'ANNEE 2023

La Communauté de Communes du Trièves a été habilitée le 11 octobre 2022 pour rejoindre l'expérimentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et ce jusqu'en 2026.

Il est proposé au conseil communautaire de renouveler l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association nationale « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) pour l'année 2023 ce qui permet de bénéficier des échanges d'expériences entre les territoires engagés dans l'expérimentation nationale (rencontres régionales et nationales, méthodologies, outils...), et de participer également à la vie de l'association nationale au sein du collège des territoires. Le coût de l'adhésion annuelle à l'association nationale TZCLD est de 500 euros.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de Communes du Trièves à l'association nationale « Territoires zéro chômeur de longue durée » pour 2023
- **AUTORISE** le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-président, à signer tout document en rapport avec cette adhésion.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023

Le Président

Jérôme FAUCCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/3/23 et de sa publication le 14/3/23